

ARRÊTÉ
Reprise de concessions funéraires en état
d'abandon

ARR2025 182

Le Maire de la commune de Nogent-sur-Oise,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2223-17, L.2223-18 et R.2223-11 à R.2223-21 ;

VU les actes de concession suivants :

- Acte 638 du 11/09/1947 - Section 1 Rang 6 Plan 86 – Concessionnaire : M. Pierre Louis HAINAULT
- Acte 14/11 du 11/08/1911 - Section 7 Rang 1 Plan 15 – Concessionnaire : M. FOSSIER Emile Eugène
- Acte 01/99 du 03/01/1899 - Section 7 Rang 1 Plan 6 – Concessionnaire : Mme MERCIER Antonia veuve HALLOT
- Acte 4/08 du 10/08/1908 - Section 1 Rang 14 Plan 176 – Concessionnaire : M. HAUCK Louis
- Acte 334 du 12/11/1937 - Section 7 Rang 9 Plan 170 – Concessionnaire : Mme LEROY née FUSILLIER Suzanne
- Acte 296 du 20/05/1936 - Section 7 Rang 12 Plan 274 – Concessionnaire : M. MAHÉ Lucien Alfred Marien
- Acte 489 du 24/03/1944 - Section 7 Rang 15 Plan 310 – Concessionnaire : Mme BOUVRANDE Germaine veuve TOURILLON
- Acte 174 du 18/11/1932 - Section 7 Rang 10 Plan 221 – Concessionnaire : M. DARRAS Léon Jules Joseph
- Acte 4/12 du 20/09/1912 - Section 7 Rang 1 Plan 19 – Concessionnaire : M. PIOLET Gaston Zéphir
- Acte 712 du 04/02/1949 - Section 1 Rang 13 Plan 157 – Concessionnaire : Mme DUFOUR Angèle née LUTTE

VU les notifications faites le 25 juin 2023 par lettre recommandée avec accusé de réception, auprès des descendants/successeurs du/des concessionnaire(s), lorsqu'ils étaient connus, du jour et de l'heure auxquels avait lieu la première constatation ;

VU l'affichage en date du 31 juillet 2023 de l'avis mentionnant le jour et l'heure auxquels avait lieu la première constatation dans la mesure où certaines recherches de descendants/successeurs du/des concessionnaires se sont révélées infructueuses ;

VU les premiers procès-verbaux dressés le 21 septembre 2023 constatant l'abandon des concessions précitées ;

VU les notifications faites le 21 septembre 2023 par lettre recommandée avec accusé de réception, auprès des descendants/successeurs du/des concessionnaire(s) connus de la copie du procès-verbal précité et de la mise en demeure de rétablir la concession en bon état d'entretien ;

VU le premier affichage en date du 25 septembre 2023 d'extraits du procès-verbal précité pendant une durée d'un mois à la porte de la Mairie et à la porte du Cimetière ;

VU le second affichage en date du 10 novembre 2023 d'extraits du procès-verbal précité pendant une durée d'un mois à la porte de la Mairie et à la porte du Cimetière ;

VU le troisième affichage en date du 26 décembre 2023 d'extraits du procès-verbal précité pendant une durée d'un mois à la porte de la Mairie et à la porte du Cimetière ;

VU les notifications faites le 6 février 2025 par lettre recommandée avec accusé de réception, auprès des descendants/successeurs du/des concessionnaire(s), lorsqu'ils étaient connus, du jour et de l'heure

auxquels avait lieu la seconde constatation ;

VU l'affichage en date du 21 février 2025 de l'avis mentionnant le jour et l'heure auxquels avait lieu la seconde constatation dans la mesure où certaines recherches de descendants/successeurs du/des concessionnaires se sont révélées infructueuses ;

VU les seconds procès-verbaux dressés le 28 mars 2025 constatant l'état d'abandon continu, aucun acte d'entretien n'étant intervenu au cours d'une période de 3 ans suite au dernier affichage ou à la notification des premiers procès-verbaux ;

VU la notification faite le 28 mars 2025 par lettre recommandée avec accusé de réception, auprès des descendants/successeurs du/des concessionnaire(s) connus de la copie des procès-verbaux précités, précisant l'intention de poursuivre la procédure de reprise de ces concessions par la Ville à l'issue d'un délai d'un mois, en application de l'article R.2223-18 du CGCT ;

VU la délibération n° DEL2025_075 en date du 19 mai 2025 par laquelle le conseil municipal a exprimé son avis favorable à la poursuite de la procédure ;

CONSIDERANT que les concessions concernées par la procédure de reprise ont plus de 30 ans, que la dernière inhumation sur les terrains concédés a eu lieu il y a plus de 10 ans et que ces concessions ne sont plus entretenues, sont à l'état manifeste d'abandon.

CONSIDERANT que la procédure arrivant à son terme et que le conseil municipal s'y étant déclaré favorable, il convient d'arrêter la procédure de reprise des concessions précitées, en état d'abandon manifeste.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les concessions suivantes sont reprises par la Commune au terme de la procédure décrite ci-avant :

RÉFÉRENCES DE LA CONCESSION	EMPLACEMENT	CONCESSIONNAIRE	PERSONNES INHUMÉES DANS LA CONCESSION	AYANTS-DROITS DU CONCESSIONNAIRE CONNUS, LE CAS ÉCHÉANT
Acte 638 du 11/09/1947 Concession perpétuelle	Section 1 Rang 6 Plan 86	M. Pierre Louis HAINAULT	Mme HAINAULT née MESNARD Clotilde décédée le 08/09/1947 et inhumée le 10/09/1947 M. HAINAULT Pierre décédé le 01/01/1948 et inhumé le 03/01/1948	
Acte 14/11 du 11/08/1911 Concession perpétuelle	Section 7 Rang 1 Plan 15	M. FOSSIER Emile Eugène	Mme FOSSIER Emilienne décédée le 31/03/1911 et inhumée le 03/04/1911 Mme TARCY Marie-Alice décédée le 24/08/1944 et inhumée le 27/08/1944 M. FOSSIER Emile	Néant

			décédé à une date inconnue et inhumé le 01/01/1960 Mme FOSSIER Marthe veuve LEJEUNE décédée le 23/10/1999 et inhumée le 29/10/1999	
Acte 01/99 du 03/01/1899 Concession perpétuelle	Section 7 Rang 1 Plan 6	Mme MERCIER Antonia veuve HALLOT	M. HALLOT Charles Octave Agénor décédé le 24/10/1880 et inhumé le 26/10/1880 M. HALLOT Eugène Agénor décédé le 16/01/1895 et inhumé le 18/01/1895 Mme HALLOT Marie Sophie décédée le 01/01/1899 et inhumée le 03/01/1899 Mme HALLOT Louise Rosa épouse GUILLOT décédée le 18/05/1934 et inhumée le 20/05/1934	Néant
Acte 4/08 du 10/08/1908 Concession perpétuelle	Section 1 Rang 14 Plan 176	M. HAUCK Louis	Mme MILLY Julie Amélie épouse HAUCK décédée le 16/07/1908 et inhumée le 18/07/1908 Mme MILLY Marguerite veuve CHESNEAU décédée le 04/07/1966 et inhumée le 07/07/1966	
Acte 334 du 12/11/1937 Concession perpétuelle	Section 7 Rang 9 Plan 170	Mme LEROY née FUSILLIER Suzanne	M. LEROY Charles décédé le 21/12/1974 et inhumé le 24/12/1974 Mme FUSILLIER Suzanne veuve LEROY décédée le 18/03/1991 et inhumée le 22/03/1991	
Acte 296 du 20/05/1936	Section 7 Rang 12	M. MAHÉ Lucien	Mme DELAISSEMENT Jeannine épouse MAHÉ	Néant

Concession perpétuelle	Plan 274	Alfred Marien	décédée le 06/05/1936 et inhumée le 08/05/1936	
Acte 489 du 24/03/1944 Concession perpétuelle	Section 7 Rang 15 Plan 310	Mme BOUVRANDE Germaine veuve TOURILLON	M. TOURILLON Yves décédé le 19/12/1932 et inhumé le 21/12/1932 M. TOURILLON Modeste décédé le 09/05/1940 et inhumé le 11/05/1940	
Acte 174 du 18/11/1932 Concession perpétuelle	Section 7 Rang 10 Plan 221	M. DARRAS Léon Jules Joseph	M. DARRAS Léon Aubert Joseph décédé le 16/11/1932 et inhumé le 18/11/1932 Mme DARRAS née BARTIER Marie Thérèse décédée le 29/05/1959 et inhumée le 01/06/1959 M. DARRAS Paul décédé en 1945 et inhumé en 1945 (dates exactes inconnues)	Néant
Acte 4/12 du 20/09/1912 Concession perpétuelle	Section 7 Rang 1 Plan 19	M. PIOLET Gaston Zéphir	M. DELAPORTE Isidore décédé le 23/03/1911 et inhumé le 25/03/1911 Mme BOUVIER Virginie décédée le 09/05/1912 et inhumée le 11/05/1912	

Acte 712 du 04/02/1949 Concession centenaire	Section 1 Rang 13 Plan 157	Mme DUFOUR Angèle née LUTTE	M. DUFOUR Anatole Jean Hubert Ghislain décédé le 02/02/1949 et inhumé le 04/02/1949	Néant

ARTICLE 2 : 30 jours au moins après la publication du présent arrêté, les matériaux, monuments et emblèmes funéraires trouvés sur la concession seront enlevés par la Commune.

ARTICLE 3 : Les restes mortuaires seront exhumés et placés dans un cercueil de dimensions appropriées. Il sera procédé à leur inhumation dans l'ossuaire prévu à cet effet au sein du cimetière.

ARTICLE 4 : Cette concession pourra faire l'objet d'un nouveau contrat de concession lorsque les prescriptions prévues aux articles L.2223-4, R.2223-6, R.2223-19 et R.2223-20 auront été observées.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville, notifié à/aux intéressé(s) et transmis au Préfet de l'Oise ou au Sous-Préfet de Senlis.

Fait à Nogent-sur-Oise,

Signé électroniquement par : Sonia VIARD
Date de signature : 12/06/2025
Qualité : Par délégation du Maire, la 7ème adjointe



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Amiens – 14 rue Lemerchier – 80000 AMIENS dans un délai de deux mois à compter de sa notification, publication ou affichage, par courrier ou de façon dématérialisée par le biais de la plateforme Télérecours Citoyen (<https://www.telerecours.fr/>).